



GOVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

CABINET DE CÉCILE JODOGNE

COMMERCE EXTÉRIEUR
LUTTE CONTRE L'INCENDIE
ET AIDE MÉDICALE URGENTE

Bruxelles, le 24/10/2016.

Communiqué de presse - 16.09.2016

BREXIT : Bruxelles dans la course internationale Un groupe d'experts de haut niveau se réunit au niveau bruxellois

A l'instar des initiatives prises au niveau fédéral, BECI a réuni dès début juillet un groupe d'experts de haut niveau afin d'étudier les menaces et opportunités que présente le BREXIT pour Bruxelles. Jeudi dernier, Beci a invité, au cabinet de la Secrétaire d'état en charge du Commerce extérieur Cécile Jodogne, des professionnels des secteurs potentiellement les plus concernés, dont ceux de l'immobilier et de la finance. Au cours de cette rencontre, sous la Présidence de Thierry Willemarck et de Madame Jodogne, plusieurs exposés relatifs au contexte économique, aux options juridiques et au positionnement de Bruxelles dans la compétition des villes internationales ont été présentés.

Il est désormais acquis que l'impact de la décision prise par l'électeur britannique serait *a priori* négatif pour la Belgique avec une perte de 0,3 à 0,7% de PIB en 2017 (-1,6 à -1,7% pour le R.U.). Avec 7,7% du total des exportations, c'est le 5^e partenaire commercial de la Belgique pour 18 milliards de chiffre d'affaires. Dans ce cadre, Bruxelles est également touchée, bien que dans une moindre mesure, notamment dans le secteur de la transformation alimentaire. « *Les investisseurs sont clairement installés dans un 'wait and see' mais l'incertitude n'est jamais bonne, singulièrement dans le climat socio-économique que nous connaissons* », souligne BECI.

Dans l'hypothèse de l'évocation de l'article 50 du traité, de nombreuses options sont possibles mais il semble bien qu'aucun modèle existant (suisse, canadien, norvégien ou turc) ne soit retenus par les négociateurs britanniques. Plusieurs aspects sont évidemment cruciaux tels que les « *passporting rights* », le « *digital business* » ou encore la fiscalité. En regard, la composition de l'équipe de négociateurs européen laisse présager une bataille longue et difficile. « *On parle désormais de 2017 pour l'activation de l'article 50 et une mise en œuvre définitive autour de 2023, voire 2025* » analyse BECI. Un long divorce, si divorce il y aura.

« *Quelle qu'en soit l'issue, il est nécessaire de défendre et améliorer la position de Bruxelles dans la compétition que se livrent les villes de taille internationale* », ajoute Cécile Jodogne, Secrétaire d'Etat bruxelloise au Commerce extérieur. Capitale européenne, siège de nombreuses institutions et associations européenne, on connaît moins ses atouts en matière d'arbitrage et de médiation. Bruxelles est également bien placée en termes d'accès au marché européen, preuve en est du nombre de siège européens installés dans ses murs. Et malgré la crise de 2008, Bruxelles demeure à une place respectable dans le secteur de la finance et des technologies qui y sont liées, a ajouté Mme Jodogne.

Le groupe d'experts s'accorde pour demander que tous les niveaux de pouvoirs s'alignent autour du travail réalisé par le fédéral. « *Il faut parler d'une seule voix et défendre une seule position* », indique Thierry Willemarck. Le Président de BECI ajoute combien il serait bon que les administrations publiques acceptent l'anglais comme langue de travail « *comme Luxembourg et Amsterdam* ». Il est également indispensable de travailler l'image de Bruxelles, et sa mobilité, afin d'attirer tous ces jeunes talents dont les entreprises sont demandeuses, conclut BECI.



CABINET DE CÉCILE JODOGNE

Contacts Presse :

Jan De Brabanter, secrétaire générale UEB : 0499 58 88 45 – jde@beci.be

Jérôme De Mot, porte-parole de Cécile Jodogne : 0475 764 793 – jdemot@gov.brussels